

FICHE DESCRIPTIVE DE FORMATION

INSTALLATION ET EXPLOITATION DE TENTES ET STRUCTURES (CTS)

INFOS PRATIQUES



Durée : 3 jours soit 21 heures



Intervenants :

- Professionnels de la prévention des risques et de la sécurité des spectacles
- Vérificateur CTS agréé par le Ministère de l'intérieur
- Technicien compétent en CTS



Pré requis pour la formation

- Aucun
- Toute personne intéressée et souhaitant acquérir des connaissances dans ce domaine.



Tarif sur demande après réalisation d'un diagnostic



OBJECTIF DE LA FORMATION

Identifier, évaluer, prévenir et gérer les risques inhérents à l'installation et à l'exploitation de tentes et de structures :

- Connaître les différentes réglementations applicables : ERP, CTS, ...
- Connaître les différents matériels utilisés
- Respecter la réglementation pour assurer une exploitation en sécurité
- Dynamiser la prévention des risques : repérer et réduire les risques



PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique :

- Appréhender le cadre réglementaire :
les différentes réglementations applicables : ERP, CTS, ...
- Les documents administratifs : Registre de sécurité, extraits de registre de sécurité, ...
- Les différents matériels
- Implantation en fonction du site
- Prévention des risques liés :
 - Aux opérations de montage et démontage
 - Aux phases d'exploitation
- Les vérifications avant et pendant l'exploitation
- Le liaisonnement au sol
- Influence météorologique
- Les responsabilités et sanctions

Partie pratique :

- Vérification d'une tente et d'une structure déjà montée
- Problématique de liaisonnement au sol
- Réalisation d'une attestation de bon montage



METHODES PEDAGOGIQUES DE LA FORMATION

Méthodologie :

- Apports théoriques
- Mises en situation pratique
- Etudes et analyses de cas concrets
- Echanges d'expérience

Supports :

- Projection de diaporamas et de vidéos.
- Fourniture à chaque participant d'une documentation détaillée en version papier.



EVALUATION DES ACQUIS

- Evaluation des savoir-faire réalisée par le formateur pendant les exercices pratiques.
- Contrôle des connaissances théoriques par un QCM en fin de formation.
- Validation des acquis.
- Avis d'aptitude délivré si réussite à l'évaluation.
- La validation est conditionnée à la présence du stagiaire pendant toute la durée du stage.